

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Don d'organe Question écrite n° 3078

Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porteparole du Gouvernement, sur une therapeutique efficace d'application quotidienne, la transplantation d'organes. Malgre une legislation favorable, encore amelioree en 1987, cette technique arrivee a maturite reste sousutilisee par rapport aux services des malades et par rapport a ce qui se fait dans d'autres pays. En effet, le manque d'organes a greffer reste l'obstacle majeur a la transplantation en France. Cette penurie s'explique surtout par une mauvaise information du public. En outre un deuxieme probleme demeure : l'organisation des prelevements (structures propres, moyens en hommes et en materiel, etc). En consequence il lui demande quelles initiatives il entend prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le programme chiffre de transplantations d'organes elabore en 1986 en concertation avec le corps medical a atteint et meme depasse les objectifs initiaux. Si la transplantation de rein peut etre consideree comme largement diffusee dans les etablissements, les autres transplantations, et plus particulierement celles du foie, du pancreas et du bloc coeur-poumons, sont encore du domaine de l'evaluation therapeutique. Par rapport aux autres pays europeens, la France est le premier pays pour le nombre de transplantations cardiaques et hepathiques effectuees et elle rattrape son retard en transplantation renale avec une incidence de trente transplantations renales par million d'habitants en 1987, ce qui la place parmi les pays europeens derriere les pays scandinaves qui developpent des prelevements sur donneurs vivants apparentes mais devant les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et la Republique federale d'Allemagne notamment. La reglementation actuelle reposant sur le consentement presume des donneurs decedes est extremement favorable aux prelevements d'organes et plus de deux cents etablissements sont agrees pour pratiquer ces prelevements.

Données clés

Auteur: M. Proriol Jean

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3078 Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2727